



ARRETE N° 2024_0328

ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX RUE TOURATIER

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2
- Vu le Code de la Route,
- Vu les travaux de reprise des branchements en plomb pour le compte de Suez à réaliser par l'entreprise ROUGEOT TP, domiciliée route de la Mission 89100 Paron, représentée par Monsieur Guillaume ROY, dans la rue Touratier,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : A compter du 03 juin 2024, et jusqu'au 14 juin 2024, le stationnement et la circulation seront interdits dans la rue Touratier, portion comprise entre l'avenue de la Libération et la rue des Primevères.

Article 2 : L'entreprise ROUGEOT TP est chargée de mettre en place une déviation par les rues du Général de Salles et du Stade dans les deux sens.

Article 3 : Une nouvelle demande d'arrêté sera déposée par l'entreprise ROUGEOT TP pour la période du 17 au 28 juin en fonction de la progression du chantier.

Article 4 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 5 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 6 : L'entreprise ROUGEOT TP est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 7 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise ROUGEOT TP, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, Madame la Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise ROUGEOT TP, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 28/05/2024



Date d'affichage : 28/05/2024



Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N°14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : JAY **Prénom :** Léo
Dénomination : ROUGEOT TP **Représenté par :** ROY Guillaume
Adresse Numéro : 1 **Extension :** **Nom de la voie :** Route de la Mission
Code postal : 89100 **Localité :** PARON **Pays :** FRANCE
Téléphone : 03.86.65.28.90 **Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :** 06 07 81 39 88
Courriel : ljay@rougeot-tp.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : **Point de Repère (PR) routier de fin d'application :**
Adresse Numéro : **Extension :** **Nom de la voie :** Rue Touratier
Code postal : 45700 **Localité :** VILLEMANDEUR

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieur : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :

Travaux de reprise des branchements plombs pour le compte de la Suez (AEP)

Date prévue de début des travaux : 03/06/2024 **Durée des travaux (en jours calendaires) :** 30 jrs

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 jrs **Date de début de réglementation :** 03/06/2024
Restriction sur section courante : **Restriction sur bretelles :**
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée
 Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s)
 Largeur maintenue
Interdiction de :
 Circuler Stationner Dépasser
 Véhicules légers Véhicules légers Véhicules légers
 Poids lourds Poids lourds Poids lourds
Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

TRAVAUX EN ROUTE BARREE
ACCES POSSIBLE UNIQUEMENT AUX RIVERAINS
STATIONNEMENT INTERDIT AUX DROITS DES TRAVAUX

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur <input type="checkbox"/>		Prénom :
Nom :		Représenté par :
Dénomination :		Nom de la voie :
Adresse Numéro :	Extension :	
Code postal :	Localité :	Pays :
Téléphone :		Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :		

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000

Plan des travaux 1/200 ou 1/500

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000

Schéma de signalisation



J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **PARON** Le : **23/05/2024**
Nom : **JAY** Prénom : **Léo** Qualité : **Ingénieur Travaux**

Plan de situation

Rue Touratier
45700 VILLEMANDEUR

Légende

-  Rue Touratier
-  ZONE CHANTIER

